

Déclaration liminaire

CHSCTSD extraordinaire du 02.02.21

La circulation active de l'épidémie dans les écoles et les établissements a aujourd'hui des conséquences directes pour toutes celles et ceux, élèves comme personnels, qui y travaillent. Les fermetures de classes, d'écoles et d'établissements se multiplient, leur fonctionnement est perturbé, la réorganisation des services de cantine et d'accueil bousculent le quotidien des élèves, les activités collectives sont devenues de véritables casse-tête, l'absentéisme augmente ... Ces conditions ne permettent pas aux familles et aux personnels de se sentir pleinement protégés.

Les organisations syndicales sont attachées au maintien de l'ouverture des écoles, seul à même de ne pas creuser davantage les inégalités scolaires, de permettre aux élèves de poursuivre les apprentissages collectifs et de maintenir un lien entre eux. Mais cela ne peut être rendu possible que si la sécurité dans les établissements scolaires est garantie au quotidien.

Les organisations syndicales attendent l'engagement des pouvoirs publics dans une autre stratégie pour le milieu scolaire, sans risques pour celles et ceux qui le fréquentent. Cela passe par un accès prioritaire à la vaccination pour les personnels de l'Éducation nationale qui le souhaitent, une campagne massive de tests PCR et salivaires dans les écoles dès que possible pour isoler rapidement les cas positifs et enrayer les chaînes de contamination, un équipement en masques chirurgicaux à usage unique pour les personnels et les élèves, des consignes d'isolement des cas contacts plus strictes et une harmonisation nationale des fermetures d'écoles en cas de clusters qui se multiplient sur tout le territoire.

La santé des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est un enjeu fort car elle concerne des millions de personnes susceptibles, si rien n'est engagé pour l'éviter, de propager très rapidement le virus à l'ensemble de la société.

Comme d'habitude et malheureusement, Jean Michel Blanquer affiche beaucoup d'intentions mais se soucie peu des moyens pour les mettre en œuvre. Tout et son contraire sont dits sur la vaccination, tantôt annoncée en mars et organisée dans les écoles et établissements scolaires, tantôt prévue comme pour toute la population plus tard et via le médecin traitant. Les personnels ou les élèves vivant au domicile avec une personne considérée comme vulnérable ne bénéficient toujours pas de mesures de protection renforcée. L'ensemble des agent-es des services publics, particulièrement exposé-es, doivent avoir accès dès maintenant aux vaccinations. De manière générale, les organisations syndicales ont demandé pour tous les personnels des protections adaptées à leur exposition, notamment pour les AED et les AESH. La FSU a fait des propositions pour que tous les scénarii soient envisagés, y compris en cas de circulation d'un variant plus contagieux et touchant davantage les jeunes du virus, sans véritable prise en compte par le ministère.

La crise engendre des tensions fortes sur le climat scolaire et social et la communauté scolaire est fatiguée et inquiète. La jeunesse, frappée de plein fouet par les conséquences des crises sanitaire, économique et sociale qui se combinent désormais, mérite d'être au cœur des préoccupations. Cela passe par un plan de recrutements massifs, le renforcement des équipes pluriprofessionnelles au sein des établissements scolaires et le maintien des infirmier-es de l'Éducation nationale et d'une politique éducative sociale et de santé sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du ministère.

De même, la situation sociale dramatique que vivent les étudiant-es nécessiterait un plan d'action conséquent. La jeunesse est une grande oubliée du « plan de relance » alors qu'elle est l'actrice de la société de demain !

La gestion erratique et sans moyens supplémentaires de la crise sanitaire est à la mesure du mépris que les personnels ressentent sur l'ensemble de la politique éducative, édictée à l'endroit des conditions d'exercice de leurs métiers et missions et de leurs expertises professionnelles et de l'absence de reconnaissance de leur engagement quotidien par des carrières et des salaires revalorisés.

Avis 1 : Les organisations syndicales membres du CHSCTD alertent sur la situation des assistantes de service social des personnels et en faveur des élèves. La crise sanitaire a provoqué une grave crise sociale. Celle-ci met en exergue des situations de précarité dramatiques.

Les demandes d'intervention et d'accompagnement en faveur des personnels (actifs/ves, retraité-e-s, ayants droits ...) sont considérables : accompagnement psycho-social, financier etc. Les missions des assistantes de service social des personnels sont particulièrement lourdes et les moyens en termes de postes insuffisants (2 postes) .

Les sollicitations des équipes éducatives auprès du service social en faveur des élèves se font de plus en plus nombreuses sur le terrain. Les signalements et informations préoccupantes gérés par le SSFE dans le cadre de la protection de l'enfance sont particulièrement élevés depuis la rentrée de septembre. Les interventions dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme scolaire se multiplient, celles des violences intra-familiales aussi. Les révélations de violences faites aux enfants qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques explosent également, et elles nécessitent une forte mobilisation des services sociaux.

Avis 2 : Les organisations syndicales membres du CHSCTD alertent sur le fait que les services infirmiers de santé scolaire – que ce soit au niveau départemental ou académique, sont de plus en plus happés et dépassés par la charge de travail. Le nombre de cas covid augmentant au sein des établissements (surtout les lycées), les infirmier.e.s de santé scolaire se retrouvent dans l'obligation de gérer le mal être des élèves - dont on commence enfin à parler. Le « contact tracing » et les campagnes de tests qui se multiplient pour répondre à une commande ministérielle épuisent les personnels. Leur souffrance est réelle et commence enfin à être relayée, mais ils et elles ont été abasourdi-e-s d'apprendre par voie de presse un projet de décentralisation (cf loi 4D). Cette hypothèse est inacceptable ! Les services infirmiers qui sur le terrain interviennent en soutien des équipes dans l'accompagnement des élèves, sont des partenaires dont les équipes éducatives ne sauraient se passer !!!

Avis 3 : Les organisations syndicales membres du CHSCTD souhaitent savoir dans quelles conditions sont organisées les campagnes de dépistage et si davantage de personnels infirmiers seront recrutés pour pallier à la forte augmentation du virus ces derniers temps.

Avis 4 : Les organisations syndicales membres du CHSCTD alertent sur les contradictions quant à l'utilisation des gymnases dans les écoles et établissements - qui peuvent parfois être utilisés sur des temps de restauration, mais qui sont interdits pour les cours d'EPS aux professeurs des écoles et du second degré.

Avis 5 : les organisations syndicales membres du CHSCTSD réclament la mise en place d'une réelle médecine du travail et demandent à la DSDEN d'informer les personnels de l'Éducation nationale de leur droit à une visite médicale tous les 5 ans selon la réglementation en vigueur et au titre de l'article 24-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982.

Avis 6 : les organisations syndicales membres du CHSCTSD déplorent que les résultats des rendez-vous de carrière de la campagne 2019-2020 aient été envoyés aux personnels le 24.12.20 ... Elles avaient pourtant demandé à ce que les messages professionnels ne soient plus transmis sur les temps de repos. Ce message a gâché le réveillon de plusieurs personnes, sans parler du reste des vacances. Dans un climat déjà tendu, avoir de la bienveillance envers les agent-e-s serait particulièrement bienvenu !

Avis 7 : Les organisations syndicales membres du CHSCTD expriment à l'unanimité leur grande inquiétude à l'égard de la situation vécue par Mme Dilliès, directrice de l'Ecole Élémentaire du Centre de Péronne et de son adjointe Mme Heysen et alertent également par rapport aux suites qu'elle(s) pourrai(en)t donner si le stress et le mal-être subis s'avéraient trop lourds à gérer dans les semaines à venir.
